

CIRCULAIRE PROMOTION INTERNE 2015



REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL

de 2^{ème} classe

décret 2012-924

B-2

A compter du 1^{er} janvier 2015, des fonctionnaires territoriaux pourraient être inscrits sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne. Peuvent bénéficier de ces dispositions sur avis de la Commission Administrative Paritaire:

Cas des examens professionnels de promotion interne organisés en 2014

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX CONCERNES	CONDITIONS À REMPLIR AU 1 ^{er} JANVIER DE L'ANNEE DE LA LISTE D'APTITUDE
1^o <ul style="list-style-type: none">• adjoint administratif principal de 2^{ème} classe• adjoint administratif principal de 1^{ère} classe	<ul style="list-style-type: none">• examen professionnel• 12 ans de services publics effectifs• dont 5 ans au moins dans le cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement• avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)
2^o <ul style="list-style-type: none">• adjoint administratif principal de 2^{ème} classe• adjoint administratif principal de 1^{ère} classe <p>Exerçant les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants</p>	<ul style="list-style-type: none">• examen professionnel• 10 ans de services publics effectifs• exercice depuis 4 ans des fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants• avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront les critères en matière de promotion interne retenus par la C.A.P. du 7 avril 2011

Les propositions, à retourner avant le

11 juillet 2014

à 12h00 doivent comporter :

Une fiche de renseignements (à télécharger) et les pièces justificatives jointes.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT
La C. A. P. ne prend pas en compte les dossiers arrivés hors délai

Les pièces justificatives transmises après le 11/7/2014, ne seront pas prises en compte.

Le Service Gestion des Carrières du Centre de Gestion 04 68 34 86 24 se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Le Président
Robert GARRABE

Perpignan le

16/6/2014



Les dossiers arrivés hors délai, soit (après le **11/7/2014** à 12h00) ne seront pas traités conformément au choix des membres des C. A. P.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 66

PROMOTION INTERNE 2015

REDACTEUR PRINCIPAL de 2ème classe

B-2

Toute rubrique mal ou non renseignée ou non accompagnée des pièces justificatives ne sera pas prise en compte.

Collectivité		Les colonnes grisées sont réservées aux services du CDG 66 (ne rien écrire - merci)
Nom - Prénom de l'agent		

Grade actuel de l'agent (cocher la case correspondante au grade de l'agent)	- les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe ou de 2ème classe, et comptant au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 ans en position d'activité ou de détachement dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, ou au moins 10 ans de services publics effectifs lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins 4 ans	
	Examen professionnel organisé en 2014	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES

attestation de CNFPT (formation de professionnalisation)	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES	
--	--------------------------------------	--

L'agent présenté remplit les conditions statutaires pour être proposé à cette promotion interne	oui	non
---	------------	------------

1) Ancienneté dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire stagiaire et/ou titulaire

une même période de détachement ne pourra compter qu'une fois

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT	FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES arrêtés
Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	
Total ____ ans ____ mois ____ jours			nombre de points

2) Reconnaissance de l'expérience professionnelle effective dans la Fonction Publique Territoriale

stagiaire et prolongation de stage	contrat de droit public	contrat de droit privé (T.U.C.-C.E.S.-C.E.C.-E.J.-C.A.E.-C.A.)	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES arrêtés, contrats et/ou bulletins de salaires
du ____/____/____/ au ____/____/____/	du ____/____/____/ au ____/____/____/	du ____/____/____/ au ____/____/____/	
titulaire	du ____/____/____/ au ____/____/____/	du ____/____/____/ au ____/____/____/	
Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	nombre de points

- périodes de disponibilité	- périodes de congé parental	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES arrêtés
de ____/____/____/ au ____/____/____/	de ____/____/____/ au ____/____/____/	
de ____/____/____/ au ____/____/____/	de ____/____/____/ au ____/____/____/	
Total ____ ans ____ mois ____ jours	Total ____ ans ____ mois ____ jours	nombre de points
		- nombre total de points

